

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL LES MOLUNES

SEANCE DU 26/09/2019

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire GRENARD Eliane, Maire déléguée ARBEZ-CARME Elisabeth, BOUILLIER Isabelle, PILLARD Claudie, MOYAT Alain, Maire adjoints DALLOZ Sylvie, GRENARD Daniel, GROSSIORD Daniel, MICHARD Jean-Louis, MICHAUD Sylvie, PERALTA Françoise, PERRIER Marianne, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain, VERNEREY Samuel.
Absents excusés: Absents :	CUPILLARD Elisabeth qui donne procuration à BOUILLIER Isabelle, DURIF Joël qui donne procuration à MICHARD Jean-Louis, PETETIN Aurore, RAFFIN Emilie, PATARCHI Guillaume, ZEHNDER Damien.
Auditeur libre :	Correspondant de Presse DRAPIER Yannis (Le Progrès)
Secrétaire de séance :	MICHAUD Sylvie

Monsieur le Maire demande d'observer une minute de silence en hommage à M. Jacques CHIRAC, ancien Président de la République décédé ce jour.

Puis il donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 18/07/2019 qui est approuvé à l'unanimité.

I. ADMISSION EN NON VALEUR TAXES D'URBANISME

M. le Maire fait part du courrier en date du 12/08/2019 de M. le Directeur Départemental de la Direction Générale des Finances Publiques du Jura attestant de l'irrécouvrabilité des taxes d'urbanisme relatives à un permis de construire instruit en 2011.

Compte tenu des poursuites infructueuses de la trésorerie, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de statuer sur l'admission en non-valeur des taxes d'urbanisme dont le montant total s'élève à 1 990,00 €.

II. MAISON DE L'ENFANCE - TARIFS CRECHE

A la demande de la Caisse d'Allocations Familiales, le taux de participation des familles utilisant les services de la crèche sera revalorisé de **0.8 % par an**, à compter du 01/09/2019 et jusque'en 2022.

Cette augmentation représente environ 0.01 € / heure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend acte de la modification des taux de participation en crèche et précise que la mise à jour annuelle des tarifs sera inscrite dans le règlement intérieur.

III. INSTITUTION D'INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Pour le bon fonctionnement des services, M. le Maire, chef du personnel, peut être amené à demander aux agents de la collectivité d'effectuer des heures supplémentaires.

Pour satisfaire la demande de Mme le Trésorier et répondre aux obligations réglementaires, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité une délibération autorisant M. le Maire à attribuer des indemnités horaires pour travaux supplémentaires en cas de besoin (*remplacement de personnel absent, déneigement, urgences diverses*) à l'ensemble des agents de la collectivité et de la Maison de l'Enfance.

IV. ETUDE PREALABLE A LA PRISE DE COMPETENCE EAU/ASSAINISSEMENT : PRISE EN CHARGE DU COÛT DE L'ETUDE DU SIDEC PAR LES COMMUNES MEMBRES DE L'EPCI

M. le Maire rappelle que, suite au vote des communes membres, le transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude est reporté au plus tard au 01/01/2026.

Dans un premier temps, pour évaluer la préfiguration de ce transfert de compétences, notamment la connaissance de l'état des installations et les modalités d'exercice, la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude a sollicité le SIDEC pour une étude dont le coût est financé en partie par l'ADEME.

Selon la proposition des Maires des communes membres, il a été proposé de répartir le reste à charge au pro-rata de la population, soit pour la commune, un montant de 1 431,97 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, confirme la nécessité de cette étude et en accepte la participation financière qui sera prélevée des allocations compensatoires 2020.

V. CESSION BÂTIMENT EX-BUREAU DE POSTE

Le 06/06/2019, l'assemblée délibérante a décidé de la cession à M. Rudy AUBRY de l'ex-bureau de Poste sis 821, Route de Genève à Septmoncel.

A la demande de Me Agnès BUSCOZ, notaire à St-Claude en charge du dossier, il appartient de préciser que ce bien n'a jamais été classé dans le domaine public communal.

Considérant le règlement de copropriété établi selon la loi du 10 juillet 1965 *précisant les règles concernant les règlements de co-propriété en vertu de laquelle les locaux d'une collectivité publique situés dans un immeuble n'appartiennent pas au domaine public et ne peuvent constituer un ouvrage public*, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, certifie que l'immeuble sur parcelle AM 272 appartient au domaine privé communal.

Il confirme la cession de l'ex-bureau de Poste sis 821, Route de Genève, parcelle cadastrée AM 272 d'une surface de 48.35 m², au prix de 30 000 € au profit de M. Rudy AUBRY et autorise M. le Maire à signer l'acte notarié.

VI. BOULANGERIE

M. le Maire rappelle que les élus en charge du dossier sont intervenus à maintes reprises pour venir en aide auprès de M. et Mme GAUNET dans la vente de leur fonds de commerce mais qu'à ce jour, aucune solution n'a abouti.

Les débats s'engagent vers d'autres pistes.

Compte tenu de l'absence de candidat à la reprise, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité par 15 voix pour et 3 contre, est favorable à solliciter les services de l'agence Randstad au niveau national pour la recherche de candidatures d'un boulanger-pâtissier.

VII. LOTISSEMENT " LE GITALET "

1 – Projet SEMCODA :

Une rencontre a eu lieu avec la Directrice du département Maîtrise d'Ouvrage et le Chargé de Développement de SEMCODA le 22/03/2019 afin d'étudier différentes options pour faire avancer le projet de construction des 12 logements prévus au lotissement "Le Gitalet" (6 maisons individuelles de type T3 et 2 immeubles contenant 3 T4 et 3 T2).

Après les avoir relancés à plusieurs reprises, SEMCODA informe finalement la mairie de son incapacité à poursuivre l'opération de Septmoncel, n'ayant pas de solutions financièrement acceptables et propose de revendre le terrain, soit à la commune, soit dans le domaine privé.

M. le Maire rappelle que la Société d'Economie Mixte de Construction du Département de l'Ain (SEMCODA) a acheté les terrains de 7 parcelles pour 8 constructions, en a effectué le règlement pour un montant de 293 000 € et a obtenu le permis de construire en date du 10/01/2017.

Par ailleurs, il est précisé que ladite société a abandonné tous ses projets sur le Jura.

Sur proposition de la commission lotissement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable au rachat des 3 910 m² de terrains à SEMCODA pour en reprendre la maîtrise.

Aussi compte tenu du préjudice subi, le Conseil Municipal propose cette reprise foncière par 16 voix à 40 €/m² et 2 voix à 30 €/m².

2 – Commercialisation des lots :

Il est également rappelé par ailleurs que 7 parcelles, ont été vendues dans le lotissement "Les Emeraudes le Gitalet" et que la plupart des constructions sont en cours de réalisation.

Afin d'étendre la prospection commerciale, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'attribuer un mandat de vente complémentaire sans exclusivité du 01/10/2019 au 31/12/2019 qu'il confie à l'agence immobilière :

- L'Immobilière des Rousses - 63, rue Pasteur - 39220 LES ROUSSES

La suspension de vente en direct par la commune est maintenue durant cette période.

Mme Elisabeth ARBEZ-CARME, 1ère Adjointe, est autorisée à signer le mandat de vente ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

VIII. TRAVAUX REHABILITATION EXTENSION MAIRIE : PLAN DE FINANCEMENT

A) PLAN DE FINANCEMENT

Compte tenu des derniers éléments connus, il convient de réactualiser le plan de financement des travaux de réhabilitation et extension de la mairie afin de solliciter des compléments de subventions.

Suite à la présentation chiffrée par M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le nouveau plan de financement ci-après et confirme la sollicitation de subventions :

Dépenses	Montant
Acquisition du Bâtiment	95 000,00 €
Travaux du Pôle Multiservice éligibles FEADER	454 962,30 €
Réhabilitation et extension de la Mairie	539 761,21 €
Frais annexes dont Maîtrise d'Oeuvre	139 261,29 €
Coût des travaux	1 133 984,80 €
Coût total de l'opération	1 228 984,80 €
Recettes	Montant
<u>Subventions :</u>	
Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)	328 243,58 €
Effilogis	69 750,00 €
Dotation de Solidarité Territoriale (DST) - Jura	226 796,00 €
Europe FEADER	196 960,00 €
<u>Autofinancement :</u>	407 235,22 €
Total Recettes	1 228 984 ,80 €

M. le Maire rappelle que le Cabinet ROUX prépare la présentation au Conseil Municipal du projet actualisé et va engager la consultation des entreprises.

B) ACQUISITION AILE PRESBYTERE

Le 10/01/2019, l'assemblée délibérante a décidé l'acquisition de l'aile du Presbytère abritant la chapelle, sur parcelle cadastrée AL 284.

Selon les termes de la négociation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, confirme que les coûts d'électricité et de chauffage de la chapelle seront supportés par la commune après les travaux de réhabilitation et extension de l'ensemble du tenant foncier.

IX. QUESTIONS DIVERSES

A) S.I.E. LES ROUSSES : TARIFS EAU POTABLE AU 01/01/2020

Mme Sylvie MICHAUD, Déléguée au Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau des Rousses, communique les nouveaux tarifs de la part syndicale qui entreront en vigueur au 01/01/2020.

Ce changement de tarification a pour but de réduire l'impact sur les loueurs de meublés touristiques sans toucher les autres consommateurs, suite à la mise en place de facturation des Unités Logements.

TARIFS Part Syndicale (Distribution de l'eau)	2019	A compter du 01/01/2020
Part fixe	52.36 €	40.00 €
Part variable de 0 à 100 m ³	0.5493 €	0.6641 €
Part variable au-delà de 100 m ³	0.8752 €	0.9900 €

Mme Sylvie MICHAUD rappelle les travaux effectués d'optimisation de la filière de traitement de l'usine de production d'eau potable des Rousses.

B) S.I.E. HAUT-JURA SUD

M. Daniel GRECARD fait part de la fuite d'eau importante durant une journée sur le secteur du Pré Fillet, due à une rupture de conduite.

Eliane GRECARD, quant à elle, évoque également les plaintes récurrentes des administrés sur la qualité de l'eau. Elle donne lecture du courrier de M. Joël VUAILLAT, Président du Syndicat Intercommunal des Eaux Haut-Jura Sud, adressé à tous les abonnés, soulignant les épisodes de dégradation de l'eau aussi bien sous forme de coloration que d'altération de son goût ou de son odeur.

Cette eau, contrôlée par l'Agence Régionale de Santé, reste cependant consommable.

Les caractéristiques de l'eau de tourbière en provenance du lac de l'Embouteilleux varient fortement en fonction de la température, de la météo, de la saison et la station de production d'eau potable ne dispose pas de l'ensemble des installations nécessaires pour traiter définitivement ce problème.

Des actions sont entreprises : l'étude d'une solution alternative de ressource par le biais de forages, l'étude d'une réhabilitation de l'usine actuelle et après accord avec le Syndicat du Plateau des Rousses, la remise en route de l'interconnexion entre les deux réseaux.

C) CEREMONIE ET RECOMPENSE BACHELIERS MENTION TRES BIEN ET BIEN

Pour récompenser les élèves de Septmoncel les Molunes ayant obtenu la mention "Très Bien" et mention "Bien" au Baccalauréat 2019, une cérémonie sera organisée durant les vacances de la Toussaint,

- le samedi 2 novembre à 18 h à la Salle du Conseil de Septmoncel

D) INSTALLATION SALON DE COIFFURE

M. le Maire rappelle le projet d'installation d'un salon de coiffure à Septmoncel, dont la responsable est toujours en recherche de local.

Les élus sont invités à réfléchir sur les différentes pistes étudiées et les aides pouvant être consenties.

E) VOITURE MAISON DE L'ENFANCE

Le véhicule de la Maison de l'Enfance utilisé pour le transport quotidien des repas des enfants de Lamoura et de Septmoncel nécessite d'importantes réparations. De plus, le contrôle technique arrive prochainement à échéance.

Vu le montant du devis et dans l'attente de décisions quant à des réparations ou un remplacement, après avoir étudié la proposition de Mme Sylvie DALLOZ, le Conseil Municipal, après en avoir

délibéré et à l'unanimité, est favorable à la location d'un véhicule équipé de pneus neige jusqu'à la fin de l'année, au prix de 400 € / mois.

La question sera débattue à nouveau lors de l'élaboration du budget 2020.

F) GÎTE DE LA VIE NEUVE DES MOLUNES

M. le Maire fait part de la demande de M. MAFFRE de domicilier une nouvelle Société à l'adresse du Gîte de la Vie Neuve - Les Molunes.

En raison du bail précaire établi pour une durée d'un an et des travaux futurs qui seront engagés, le Conseil Municipal n'est pas favorable à cette requête.

G) SECURITE ROUTIERE

M. Daniel GRECARD signale une nouvelle fois la dangerosité du Carrefour de la Simard aux Molunes.

Il sollicite d'autre part la pose d'un rail sur la Route Départementale 436 en-dessous du Saut du Chien. Un courrier sera adressé aux services du Département.

H) POINT SUR TRAVAUX

- Le Point à Temps a été réalisé sur différents secteurs.
- Plusieurs chemins ruraux ont été réaménagés avec l'apport de concassé et émulsion de goudron :
Chemin de Croaby, Route du Pré Fillet, Chemin de la Fontaine, Chemin de la Chenevière, Chemin de la Grandvie, le Grand Essard.
- La rénovation terminale du réseau d'eau du Gitalet faisant suite à la création du Lotissement "Les Emeraudes" a été réalisée au cours de l'été.

Il convient de préciser que tous les travaux (élargissement et entretien) réalisés en parallèle sur le chemin privé de M. le Maire (ancien chemin rural déclassé cadastré AL371 et acquis par M. Guy Perrin en mars 1996) lui ont été facturés en direct par les entreprises à titre privé. Pour répondre à un souci de transparence de la vie publique, les factures acquittées par ses soins sont consultables sur demande au secrétariat de Mairie.

Séance levée à 22 h 19

Le Maire,

Raphaël PERRIN

Affiché le 3 octobre 2019